

Traite MENA'HOT

Proposition de plan - Cinquième chapitre - Daf 56 a et b

56 a

Guemara

Deuxième réponse : "Oto" enseigne que la Shechitah (c'est-à-dire l'animal) doit être au tzafon, mais que l'abatteur n'a pas à être au tzafon.

- C'est R. Achiya qui nous l'a appris !
 - Beraita - R. Achiya: Que nous apprend "v'Shachat Oto Al Yerech ha'Mizbe'ach Tzafonah" ?
 - Nous savons que celui qui reçoit le sang du sacrifice doit être au Tzafon. S'il était au Sud, c'est Pasul. On aurait pu penser qu'il en va de même pour Shechitah ;
 - "V'Shachat Oto..." enseigne que la Shechitah doit être au Tzafon, le Shochet (celui qui abat) ne doit pas nécessairement être au Tzafon.

Troisième réponse: "Oto" enseigne que une Olah doit être abattue au Tzafon, mais Melikah n'a pas besoin d'être au Tzafon.

- Un Kal va va'Chomer pourrait enseigner que Melikah a besoin de Tzafon !
 - La Torah n'exige pas qu'un Kohen abatte un animal, mais elle exige le Tzafon (pour une Olah). Dès lors, si la Torah prend le soin d'imposer un Kohen pour Melikah d'un oiseau, a fortiori j'aurai pensé qu'elle exige Tzafon !
 - "Oto" (enseigne que Melikah n'a pas besoin d'être au Tzafon).
 - Nous n'avons pas besoin d'un verset pour cela. Le Kal va'Chomer peut être réfuté !
 - Nous ne pouvons pas apprendre d'une Olah, car il a besoin d'un Kéli (pour la Kabbala du sang et la Shechitah), mais Melikah n'a pas cette exigence !.

Quatrième réponse: "Oto" enseigne qu'Olah doit être abattue au Tzafon, mais Korban Pesach n'a pas cette exigence.

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...),
- www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l

- *Beraita - R. Eliezer ben Yakov : Un Kal va va'Chomer devrait enseigner que Pessah a besoin de Tzafon !*
 - *La Torah n'a pas fixé un moment pour abattre une Olah, pourtant elle exige Tzafon. Or, la Torah a fixé un moment précise pour le Korban Pesach (l'après-midi d'Erev Pesach). D'autant plus qu'il devrait avoir besoin de Tzafon !*
 - *"Oto" nous enseigne que Pessah n'a pas besoin de Tzafon.*
 - *Nous n'avons pas besoin d'un verset pour cela. Le Kal va'Chomer peut être réfuté !*
 - *Nous ne pouvons pas apprendre d'une Olah, car elle est entièrement brûlée sur le Mizbe'ach !*
 - *Nous aurions appris avec un Kal va'Chomer de Chatat.*
 - *Nous ne pouvons pas apprendre de Chatat, car elles expient pour Chayavei Keritout !*
 - *Nous aurions appris un Kal va'Chomer d'Asham.*
 - *Nous ne pouvons pas apprendre d'Asham, car c'est Kodshei Kodoshim !*
- ➔ *Olah et Chatat sont aussi des Kodshei Kodoshim, donc nous ne pouvons pas apprendre de la Tzad ha'Shavé des trois.*

Retour à la deuxième réponse : *En effet, "Oto" enseigne que la Shechitah doit être au Tzafon, mais que le Shochet n'a pas à l'être.*

- ➔ *C'est ce que nous apprend l'enseignement de R. Achiya !*
- *R. Achiya ne vient pas enseigner que le Shochet n'ait pas besoin d'être au Tzafon. Il dit plutôt que Le Shochet n'a pas besoin d'être au Tzafon, mais que le Mékabel (celui qui reçoit le sang) doit être au Nord impérativement.*
 - *Nous le savons déjà de "v'Lakach" !*
 - *Ce Tana n'explique pas "v'Lakach" de cette façon.*

A propos de la Mishnah : On est chayav / pétrissage, formation des pains et de la cuisson.

- ➔ *Rav Papa : S'il a cuit, il est responsable à deux reprises : pour la cuisson et la formation des pains (induite par la cuisson)*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Bibliourop/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l

- ➔ *Pourtant on a dit (55b) que la cuisson ne représente qu'une seule étape. On en est seul responsable !*
- *Rav Papa discute du moment où différentes personnes se sont arrangées et ont cuisiné. Dans la Beraita (55b), une personne avait fait les deux. Nous ne pouvons pas l'obliger deux fois pour l'avoir arrangé.*

Beraita - R. Meir : Si un Bechor avait trop de sang, nous ne pouvons faire de saignée qu'à partir d'un endroit où la blessure ne sera pas considérée comme un moum (défaut) ;

- ➔ *Chachamim disent, nous pouvons faire une saignée même à un endroit qui causera un moum. (Cela le disqualifie de l'offrande. Il sera mangé comme Chulin) ;*
- *Cependant, on ne peut pas abattre l'animal avant qu'il ne développe un autre moum. (Ceci est un décret, de peur que les gens ne fassent une saignée quand il n'y en a pas besoin.)*
 - *R. Shimon dit qu'on peut l'abattre en se basant sur ce moum ;*

56b

- *R. Yehudah dit, nous ne pouvons pas faire de saignée même si c'est la seule façon de sauver sa vie.*

R. Chiya bar Aba : En dépit de ces divergences / moum,

- ➔ *Tous sont d'accord qu'on est responsable de « Mechametz (fermentater) après Mechametz », car le verset dit "Lo Te'aseh Chametz" et "Lo Te'afeh Chametz".*
- ➔ *Tous sont d'accord qu'on est responsable de de Mesares (castration) après Mesares - "u'Ma'uch v'Chatut v'Natuk v'Charut." (« coupé et rompu »)*
- *Si l'on est responsable de Koret (couper les testicules), d'autant plus pour Notek (les enlever du sac !) Pourquoi la Torah avait-elle besoin de dire "v'Natuk" ?*
 - *Ceci enseigne qu'on est responsable de Notek après Koret.*

Ils se disputent seulement à propos de faire un moum sur un Ba'al Mum ;

- *R. Meir rend chayav - "Kol Mum Lo Yihyeh Bo" ;*
- *Chachamim exemptent - "Tamim Yihyeh l'Ratzon." (Puisqu'un Ba'al Mum ne peut pas être offert l'Ratzon, le Lav de faire un Moum ne s'applique pas).*
 - *Comment R. Meir explique-t-il le verset de Chachamim ?*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l

- *Il exclut un Ba'al Mum depuis le début (avant qu'elle ne devienne Kodesh).*
 - *Un tel animal n'a pas de Kedushat ha'Guf (on ne peut pas l'offrir. Le Lav ne s'applique évidemment pas !)*
- *Il exclut plutôt Pesulei ha'Mukdashim (Korbanot souillés) après le rachat (on peut la manger) ;*
 - *Cette bête a toutefois un statut spécial : on ne peut pas la faire travailler ou le tondre, on aurait pu penser qu'il est aussi interdit de lui faire un défaut. Le verset enseigne qu'il n'en est rien.*
- *Comment Chachamim expliquent-ils le verset de R. Meir ?*
 - *Beraita : "Kol Mum Lo Yihyeh Bo" interdit de faire directement un moum ;*
 - *Quelle est la source pour interdire de causer un moum, par exemple en collant de la nourriture à l'oreille ? (Cela incite les chiens à manger la nourriture, et ils coupent l'oreille).*
 - *Il n'aurait pu dire que "moum". "Kol Mum" est en plus pour inclure ça.*

R. Ami : Si Reuven a mis Se'or sur une pâte et qu'elle fermente toute seule, il est responsable, tout comme pour Melachah de Shabbat.

- *On est exempté pour une telle Melachah le Shabbat !*
 - *Rabah bar bar Chanah : Si quelqu'un a laissé de la viande au-dessus des charbons (le Shabbat) et a retourné la viande, il est responsable. S'il ne l'a pas retournée, il est exempté.*
 - *Rava : R. Ami est Mechayev ici (même s'il a simplement laissé la pâte), tout comme on est responsable de rôtir sur Shabbat (quand il la retourne.)*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Bibliourop/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...),
- www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l

Traite MENA'HOT

Proposition de plan - Cinquième chapitre - Daf 58 a et b

58 a

Guemara

Comment R. Yochananan explique-t-il "Otam" ?

Beraita : Peut-être qu'un individu peut apporter une Nedavah de Shteï ha'Lechem, et "Motza Sefasecha Tishmor v'Asita" s'applique (s'il a juré, il doit l'accomplir) !

- *"Korban Reishit Takrivu (pluriel)" - le Tzibur l'apporte, mais pas un individu.*
 - *Un individu n'apporte pas Shteï ha'Lechem Chovah, donc il ne peut pas l'apporter pour Nedavah. Le Tzibur lui apporte Chovah, peut-être qu'il peut lui apporter Nedavah !*
 - *"Otam" nous enseigne que n'apportons que ce qui est obligatoire.*
 - *Il est dit que nous offrons Se'or et Devash pour "Korban Reishit" (premières offrandes). Qu'est-ce que c'est ?*
 - *Shteï ha'Lechem contiennent Se'or. (Certains) Bikurim sont (fruits sucrés, qui sont inclus dans) Devash.*
 - *On devrait pouvoir amener Shteï ha'Lechem comme Nedavah !*
 - *Beraita: Pourquoi faut-il dire "Chol Se'or" et "v'Chol Devash" (même une demi-mesure est interdite pour chacun) ?*
 - *Chacun a une indulgence, on ne pouvait pas apprendre l'un de l'autre ;*
 - *Se'or est totalement autorisé dans le Mikdash. Devash ne l'est pas ;*
 - *On peut manger des Shirei Menachot avec Devash, mais on ne peut pas les faire fermenter.*
 - *On avait besoin de préciser les 2 cas.*

Il existe un cas où le Se'or est totalement autorisé dans le Mikdash ?

- *N'est ce pas qu'il s'agit des Shteï ha'Lechem offerts comme Nedavah !*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...),
- www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l

- Non, il s'agit du seor (Shte ha'Lechem) qui accompagne d'autres Korbanot (Shalmei Tzibur).
 - Mais, alors pour le devach aussi, on peut dire que Devash (des Bikurim) est accompagné par d'autres Korbanot !
 - Mishna : Les oiseaux sur les paniers étaient Olot. Ceux qui apportaient Bikourim donnaient tout ce qu'ils tenaient au Kohanim.
 - C'est différent, ici les oiseaux ne sont pas une partie nécessaire des Bikurim, mais plutôt, comme « ornement ».

Rami bar Chama : Si l'on fait monter de la viande de Chatat ha'Of sur le Mizbe'ach, quelle est la loi ?

- La Torah interdit "Chol..... Mimenu..... Isheh" - puisqu'aucune partie de Chatat ha'Of ne doit être montée sur le mizbeah, l'Isur ne s'applique pas ;
- Ou, l'Isur s'applique uniquement à tout ce qu'on appelle « Korban », et ceci s'appelle Korban
 - Rav Chisda : L'Isur s'applique à tout ce qui s'appelle Korban, or ceci est Korban.

Tana'im se disputent à ce sujet ;

- Beraïta –
 - R. Eliezer : La Torah interdit (Haktaras Shirayim de Chol she'Mimenu l'Ishim (toute chose partiellement Huktar) ;
 - R. Akiva dit, Haktarat Shirayim / tout ce qui s'appelle Korban est interdit.
 - Sur quoi se disputent-ils ?
 - Première réponse / Rav Chisda : Ils se disputent à propos de la viande de Chatat ha'Of (aucune partie de Chatat ha'Of n'est montée sur le mizbeah, mais elle s'appelle « Korban »)
 - Deuxième réponse / Rav : Ils se disputent à propos de Shemen (le log d'huile) d'un Metzora. (Aucune partie n'est Huktar, mais elle s'appelle Korban.)
 - Levi - Beraïta : "Kol Korbanam" inclut le log d'huile d'un Metzora.

Beraïta : "Se'or.... Lo Taktiru" interdit d'être Maktir toute une mesure entière. Quelle est la source pour interdire même une Haktarah partielle (moins d'une mesure complète) ?

- C'est écrit "Chol (Se'or....)".
 - Quelle est la source pour Haktarah d'un seor mélangé avec autre chose ?

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l

- C'est écrit "Ki Chol."

Qu'est-ce que cette beraita signifie (de quelle mesure parle-t-on ?)?

- Première réponse : Abaye : "Se'or...Lo Taktiru" interdit d'être Maktir un kazayit ;
 - Quelle est la source d'un demi-kazayit ?
 - C'est écrit "Chol".
 - Quelle est la source pour Haktarah d'un seor mélangé avec autre chose ?
 - C'est écrit "Ki Chol".
- Deuxième réponse : Rava : "Se'or...Lo Taktiru" interdit d'être Maktir un Kometz ;
 - Quelle est la source pour un demi-Kometz ?
 - C'est écrit "Chol".
 - Quelle est la source pour Haktarah d'un seor mélangé avec autre chose ?
 - C'est écrit "Ki Chol".

Sur quoi Abaye et Rava se disputent-ils ?

- Abaye soutient qu'un Kometz peut être inférieur à deux kazeitim (un Cohen peut avoir dans sa main un kometz inférieur à 2 kazeitim). Par conséquent, "Chol" enseigne que la notion d'Haktarah peut s'appliquer même à un demi-Kometz, (même si c'est moins qu'un kazayit) ;

58b

- Rava soutient qu'un Kometz doit être d'au moins deux kazeitim. Haktarah s'applique à un volume d'au moins un k'Zayit.

Rava : Si quelqu'un offre un mélange de Se'or et Devash sur le Mizbe'ach, il est fouetté

- pour Se'or,
- pour Devash,
- et pour un mélange de Se'or et de Devash ;
 - Abaye : On n'est pas fouetté différentes fois pour un Lav shebi'Chlalot (un Lav qui interdit différentes choses).

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...),
- www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l

- *Il est fouetté une fois pour Se'or et son mélange, et une fois pour Devash et son mélange.*
- *Il n'est pas fouetté du tout, car ce n'est pas un lav spécifique (exemple type pour recevoir des coups : interdit de « museler sa bête » quand elle travaille sur la récolte pour lui interdire d'en prendre).*
-

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...),
www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l